DISTRICT DE L'ARIÈGE

DE FOOTBALL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 29/10/2026

Procès-Verbal n° 3

Saison 2026/2027

Président : TOURECHE Karim

Présents :
BOUALI Yanis
ROUZAUD Alexandre
JIMENEZ Jean Philippe
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel
VERSTUYFT Vincent
MAY Alexa
ACHAARAOUI Mohamed
MARTOU Youssef
BAROU Romain
ABAD Jonathan
BOULBÈNE Charles

Excusés :
LAUR Charlène
SJOBERG PERRY Bastien
BOUYELLI Mourad
DEJEAN Tom
CANDELLE Benjamin

Ordre du jour

- Point sur les rattrapages arbitres
- Retour sur les coupes de France et Coupe Occitanie
- Rappel du point réglementaire sur le statut de l'Arbitrage
- Rencontres et désignations à préparer du mois de novembre et décembre
- Point sur les observations et promotions accélérées
- Point sur les sanctions des arbitres
- Point sur la Coupe de France Arbitres
- Plateaux U13 et point sur le Tournoi des 3 clochers
- Suivi satisfaction FFF désignation des officiels et Kahoot

La séance est ouverte par le Président du District et le Président Délégué, invités pour l'occasion.
Ceux-ci font un point sur les dernières évolutions de la réglementation fédérale relatives à l'utilisation des caméras embarquées par les arbitres. Il est notamment rappelé que ces dispositifs ne peuvent plus être utilisés systématiquement sur l'ensemble des rencontres de D1, comme cela pouvait être le cas précédemment. Il est désormais demandé à la C.D.A. de faire remonter les rencontres pour lesquelles l'utilisation de ces caméras apparaît nécessaire au regard du contexte sportif ou disciplinaire.

Les représentants du District souhaitent également qu'une rencontre soit organisée entre les délégués et les arbitres afin de bien clarifier les missions et les responsabilités de chacun, dans un objectif d'une coordination efficace sur les compétitions.
Dans cette perspective, le Président de la C.D.A. propose, comme lors des saisons précédentes, d'inviter les délégués au stage de mi-saison des arbitres afin de favoriser les échanges, de renforcer la coopération entre les acteurs et d'harmoniser les pratiques.

Enfin, il est demandé qu'un rappel soit effectué auprès des arbitres concernant leur devoir de réserve, en particulier dans le cadre des dossiers disciplinaires et réglementaires, afin de garantir la confidentialité des procédures et le respect des instances compétentes.

• Point sur les rattrapages arbitres :

5 arbitres doivent encore valider l'ensemble des tests obligatoires de début de saison.

Par conséquent, et conformément aux règlements en vigueur, ils ne pourront pas être désignés en qualité d'arbitre central. Une tolérance pourra néanmoins être accordée pour des désignations en tant qu'arbitre assistant en cas de nécessité.

Les clubs concernés ont été avisé afin d'avoir un suivi.

Pour rappel le stage de rentrée s'est tenu le 29 août, une première session de rattrapage a été organisée le 18 septembre et une seconde était programmée le 3 octobre. Cette dernière n'a toutefois pas pu se tenir en raison d'un nombre d'inscrits insuffisant.

Une ultime session de rattrapage sera prochainement organisée. À défaut de participation, les arbitres concernés ne pourront être désignés que dans la division la plus basse en tant qu'arbitre central.

• Retour sur les coupes de France et Coupe Occitanie

L'ensemble des rencontres s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les clubs ont exprimé leur satisfaction quant à la désignation d'arbitres de niveau Ligue pour les matchs opposant des équipes évoluant habituellement dans les

compétitions régionales.
Le test d'utilisation des oreillettes a été validé par nos arbitres.
Cette organisation a été particulièrement appréciée et a contribué au bon déroulement des rencontres.

- **Rappel du point réglementaire sur le statut de l'Arbitrage :**



Une inquiétude a été soulevée concernant certains de nos jeunes arbitres, qui n'officient actuellement qu'en compétitions de jeunes. En effet, plusieurs d'entre eux se déclarent indisponibles sur certaines périodes, ce qui pourrait compromettre l'atteinte du quota de 15 matchs nécessaire à la couverture de leur club.
Un état des lieux précis sera réalisé au mois de décembre et communiqué aux clubs concernés. D'ici là, un rappel sera adressé auxdits arbitres afin de les sensibiliser à leurs obligations et aux conséquences éventuelles pour leur club.

- **Rencontres et désignations à préparer du mois de novembre et décembre :**

La CDA est actuellement en pleine préparation des désignations pour sécuriser les prochaines rencontres à enjeu en D1 notamment sur le mois de novembre et décembre à venir.

Les caméras embarquées pourront être sollicité place pour sécuriser au maximum ces rencontres.

- **Point sur les observations et promotions accélérées :**

Les observations réalisées par la CDA, par catégorie, sont les suivantes :

- **Élites** : 3 arbitres ont été observés ;
- **Catégorie A** : 1 a été observé ;
- **Catégorie B** : 2 arbitres ont été observés ;
- **Arbitres assistants** : aucune observation réalisée à ce jour ;
- **Catégorie C** : 1 arbitre a été observé ;
- **Catégorie jeunes** : 6 arbitres ont été observés.

Un rappel a été effectué concernant le suivi des observations. Il est indispensable que l'ensemble des arbitres bénéficie d'une première observation avant la réalisation d'une seconde évaluation. L'objectif est que chaque arbitre ait fait l'objet de sa première observation d'ici le mois de janvier.

Après analyse du rapport d'observations et retour de l'observateur Alexandre Rouzaud, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition de promotion accélérée de Lilian Sannac sur la catégorie sénior D2, nouvel arbitre de district arrivé en provenance d'un autre district et évoluant actuellement entre les catégories D3 et D2.

Deux autres arbitres, Julien Marcaillou et Fayçal Berdaham, sont également intégrés au programme de promotion accélérée en catégorie sénior D1 La CDA valide à l'unanimité leurs candidatures afin de leur permettre d'accéder à cette catégorie dès janvier 2027 sous réserve de satisfaire aux critères requis.

- **Point sur les sanctions des arbitres**

Deux arbitres-joueurs ont récemment écopé d'une suspension de trois matchs. Il est rappelé que lorsqu'un joueur est suspendu, cette suspension s'applique à l'ensemble de ses fonctions, y compris celle d'arbitre.

Concernant l'activité arbitrale, le décompte de la suspension s'effectue à raison d'une seule rencontre par week -end, quel que soit le nombre de désignations potentielles.

Afin de faciliter le suivi administratif de ces situations, il est proposé de mentionner leur période de suspension dans les indisponibilités des arbitres concernés.

Par ailleurs, le Comité Directeur a modifié certaines sanctions administratives applicables aux arbitres. Désormais, toute absence non excusée à une convocation d'une commission, notamment disciplinaire, ainsi que tout défaut de transmission d'un rapport malgré une relance effectuée par une commission juridique, entraînera une amende de 35 €. Cette somme sera directement prélevée sur les indemnités d'arbitrage de l'arbitre concerné.

- **Point sur la Coupe de France Arbitres :**

Nous avions 13 arbitres qualifiés pour le 3ème tour de la coupe de France des arbitres ce qui est une belle performance, malheureusement personne n'a réussi à se qualifier pour le tour suivant.
Un grand bravo à eux pour leur parcours et rendez-vous l'année prochaine.

- **Plateaux U13 et point sur le Tournoi des 3 clochers :**

Un point est réalisé sur les désignations des arbitres lors des plateaux U13. Afin d'améliorer la lisibilité et le suivi de ces désignations, et de faciliter le travail de la Commission du Statut de l'Arbitrage, il est demandé la mise en place d'un tableau partagé entre la C.D.A, Commission Technique Jeunes et Commission du Statut de l'Arbitrage.

Un jeune arbitre a été victime d'insultes lors d'un plateau. Le Président du D.A.F. s'entretiendra avec les personnes concernées accompagnées des parents et du club d'appartenance afin que ce type d'agissement ne se reproduise plus.

Un rappel sera également adressé aux jeunes arbitres officiant sur ces plateaux. Il leur sera indiqué qu'ils ne doivent pas hésiter à sanctionner de tels comportements afin de permettre à la Commission de Discipline de se saisir des dossiers. Par ailleurs, ces rencontres n'apparaissant pas dans Foot2000, tout incident devra faire l'objet d'un rapport transmis par courriel au secrétariat ainsi qu'à la Commission de Discipline.

Concernant le Tournoi des Trois Clochers de Pamiers, la C.D.A. mettra à disposition onze arbitres. Afin de les remercier et de valoriser leur investissement, il a été décidé de leur compter une journée de désignation dans leur quota annuel.

- **Suivi satisfaction FFF désignation des officiels et Kahoot**

Les désignateurs ont été destinataires d'un courriel de la Fédération dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue. Celui-ci les invite à répondre à une enquête de satisfaction portant sur l'utilisation de Portail Bleu pour les désignations des officiels. Il est rappelé que les réponses doivent être transmises avant le 15 novembre.

Par ailleurs, la Fédération propose un webinaire intitulé « Observatoire des comportements et évolutions de la FMI ». Il est vivement recommandé aux membres concernés de s'y inscrire afin de se former aux dernières évolutions de la Feuille de Match Informatisée et d'actualiser leurs connaissances sur les bonnes pratiques liées à son utilisation.

Enfin, la Ligue de Football d'Occitanie a accordé au District des droits d'accès à l'application Kahoot, permettant la création de quiz interactifs. Yanis utilise cet outil dans le cadre de la formation continue des arbitres, afin de favoriser l'apprentissage et la révision des connaissances de manière ludique et participative.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURÈCHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Charles BOULBÈNE